

CAUSES DES DÉCÈS (1).

Désignation des corps, du lieu du décès et des maladies ou des accidents.

	OFFICIERS.	TROUPE.	TOTAL.
GENDARMERIE.			
<i>A la caserne.</i>			
Fièvre pernicieuse.	»	1	1
ARTILLERIE.			
<i>A l'hôpital.</i>			
Dysenterie	»	2	2
<i>A la caserne</i>			
Asphyxie par submersion	»	1	1
OUVRIERS D'ARTILLERIE.			
<i>A l'hôpital</i>			
Blessure par l'explosion prématurée d'une mine ; mort presque immédiate.	»	1	1
INFANTERIE DE MARINE.			
<i>A l'hôpital.</i>			
Apoplexie cérébrale	1	»	1
Dysenterie (1 Africain).	»	3	3
Fièvre pernicieuse.	»	1	1
Fièvre intermittente rebelle ; cachexie paludéenne.	»	2	2
Tétanos, suite de l'amputation de la jambe après fracture comminutive.	»	1	1
<i>A domicile.</i>			
Hépatite (abcès au foie).	1	»	1
<i>A la caserne.</i>			
Chute d'un second étage ; mort immédiate (1 Afri- cain).	»	1	1
Suicide. Coup de fusil à la tête.	»	1	1
	2	9	11
TOTAUX.	2	14	16

A la Basse-Terre, le 10 avril 1853.

*Le chirurgien-major du régiment, chargé de recueillir
les renseignements indiqués ci-dessus,*

Le commissaire de la marine préposé aux revues,

Vu par l'Ordonnateur,

(1) Pour chaque corps, le lieu du décès sera indiqué, par une division, sous les titres suivants : 1° à l'hôpital; 2° à domicile; 3° à la caserne (infirmerie); 4° sur le champ de bataille.